

DEMANDE DE PROPOSITIONS

ACQUISITION DE MATERIELS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE POUR LE COMPLEXE BARADERES-CAYEMITES

A TRAVERS LE PROJET KORIDÒ VÈT (CORRIDOR VERT) DANS L'AIRE PROTÉGÉE BARADÈRES/CAYEMITES AU SUD-OUEST D'HAÏTI.

Octobre 2026

1- Contexte du marché

Le projet Koridò Vèt (Corridor Vert), mis en œuvre par le consortium CECI[1]-VTI en collaboration avec l'Agence nationale des aires protégées (ANAP) et le ministère de l'Environnement, intervient dans le complexe Baradères-Cayemites, une aire protégée terrestre et marine d'environ 890 km^2 située entre les départements des Nippes et de la Grand'Anse. Dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité aux changements climatiques et par la dégradation des écosystèmes, le projet vise à renforcer la résilience écologique et communautaire, la gouvernance de l'aire protégée et la participation des femmes à la recherche de solutions d'adaptation fondées sur la nature.

Le projet s'articule autour de trois composantes complémentaires : 1) le renforcement des capacités des institutions, des organisations locales et des groupes de femmes en matière de gouvernance environnementale et de gestion intégrée des écosystèmes; 2) la sensibilisation des communautés, la diffusion des connaissances sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) et la promotion du leadership des femmes dans l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité; et 3) la restauration des écosystèmes dégradés, la protection des zones d'intérêt écologique et l'amélioration de la connectivité entre les habitats terrestres, côtiers et marins.

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'appui fourni par le projet Koridò Vèt à l'ANAP afin de renforcer la gouvernance et la surveillance du complexe Baradères-Cayemites. Cet appui comprend notamment la dotation des équipes en équipements individuels de terrain, l'acquisition de technologies de surveillance – dont des drones, des moyens de communication et de géolocalisation, ainsi qu'un moteur pour le yacht de surveillance – et le renforcement des capacités des cadres et agents concernés, notamment en matière de pilotage de drones, de collecte et de gestion des données, de suivi environnemental et de conduite des opérations de surveillance.

2. Objectifs du marché

Le présent marché vise à renforcer les capacités opérationnelles de l'ANAP en matière de gouvernance, de surveillance et de gestion du Complexe Baradères-Cayemites. Il permettra de doter les équipes responsables de la gestion de l'aire protégée d'équipements individuels adaptés, de technologies de surveillance terrestre, aérienne et maritime, ainsi que des compétences nécessaires à leur utilisation efficace. Cet appui contribuera à prévenir et à détecter les activités illégales, à améliorer le suivi des écosystèmes et à soutenir une prise de décision fondée sur des données fiables.

2.1.- Objectifs spécifiques

- Améliorer la surveillance des zones terrestres, côtières et marines sensibles du complexe Baradères-Cayemites, notamment les mangroves, les zones humides, les herbiers marins et les récifs coralliens ;
- Renforcer la capacité des équipes de l'ANAP à prévenir, détecter, documenter et signaler les intrusions ainsi que les activités illégales, notamment la coupe de bois, la production de charbon, le braconnage, la pêche illicite et l'exploitation non conforme des ressources naturelles ;
- Doter les agents de surveillance d'équipements individuels et de moyens de communication, de géolocalisation et de déplacement adaptés aux missions de terrain ;
- Accroître l'efficacité, la sécurité et la capacité de réaction des équipes lors des patrouilles terrestres, aériennes et maritimes, tout en optimisant les coûts opérationnels ;
- Renforcer les compétences des cadres et agents de l'ANAP en matière de pilotage de drones, de collecte, de traitement et de gestion des données, ainsi que d'utilisation de ces informations pour le suivi environnemental, la planification des interventions et la production de rapports.

[1] Centre d'étude et de coopération internationale

3. Structuration du marché en lots

Afin de répondre de manière complémentaire aux besoins de surveillance, d'équipement et de renforcement des capacités de l'ANAP, le présent marché est structuré en deux lots distincts :

Lot 1 :

a) Acquisition de matériels technologiques de surveillance, d'équipements de communication et de géolocalisation, ainsi que d'équipements individuels destinés aux agents de terrain ;

b) Réalisation d'une formation destinée aux cadres et agents sélectionnés de l'ANAP sur le pilotage de drones, la collecte, le traitement et la gestion des données, complétée par un accompagnement pratique en situation de mission

Lot 2 : Acquisition d'un moteur destiné au yacht de surveillance afin de renforcer la capacité de patrouille et d'intervention maritime de l'ANAP dans l'aire protégée.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou les deux lots. Chaque lot fera l'objet d'une évaluation distincte et pourra être attribué séparément, conformément aux critères établis dans le présent dossier d'appel d'offres.

4. Spécifications techniques par lot

4.1. Lot 1 : Acquisition de matériels de surveillance et d'équipements individuels

a) Drones et logiciels connexes :

DJI Matrice 4T / Drone professionnel équipé d'une caméra thermique, d'un zoom hybride, d'un capteur grand angle, d'un téléobjectif et d'un module



Paramètre	**Spécification**
Poids au décollage	~1 219 g (max. 1 420 g)
Dimensions	260,6 × 113,7 × 138,4 mm (plié) ; 307,0 × 387,5 × 149,5 mm (déplié)
Autonomie de vol	49 min max. (hélices standard), 46 min (hélices silencieuses) ; 42 min en vol stationnaire
Vitesse max.	21 m/s
Résistance au vent	12 m/s
Altitude max.	6 000 m

Distance de vol max.	35 km
GNSS	GPS + Galileo + BeiDou + GLONASS (GLONASS uniquement avec RTK activé)
Module RTK	**Intégré** (non amovible), compatible L5 ; précision 1 cm + 1 ppm (horizontale), 1,5 cm + 1 ppm (verticale)
Précision en vol stationnaire	±0,1 m (vision), ±0,5 m (GNSS), ±0,1 m (RTK)
Détection d'obstacles	Omnidirectionnelle
Vision nocturne	Mode nuit, vision nocturne couleur, éclairage NIR auxiliaire
Thermique	VOx non refroidi, 640 × 512 px, focale 53 mm

L'offre devra également comprendre les accessoires et moyens de stockage suivants :

- 3 Batterie Matrice 4 Series (99 Wh, 6 741 mAh, modèle BPX345-6741-14.76)
- 4 jeux d'Hélices Matrice 4 Series
- 1 jeu de protège-hélices
- 1 Dongle 2 pour DJI avec module cellulaire RC Plus pour terminal de données TD-LTE
- Une banque de données de 20 térabytes.

b) Équipements individuels, de communication et de géolocalisation

Articles	**Description (à titre indicatif seulement)**	**Quantité**
Chaussures solides / bottes de randonnée (confort et protection	 ou  ou similaires	**25**
Gants de travail et/ou tactiques	 ou similaire	**25**
Veste imperméable (conditions météo)	 ou similaire	**25**

Paires de Radio bidirectionnelle (VHF/UHF)	 ou similaire	**5**
GPS portatif		**5**
Lampe frontale ou à main (rechargeable)	 ou similaire	**25**
T-shirt tactique vert	 ou similaire	**50**
Pantalons tactiques vert	 ou similaire	**25**

Sac à dos tactique	 ou similaire	**25**
Bouteilles d'eau	 ou similaire	**25**
Tousse de premiers secours		**4**
Power bank portatif	 Solar Power Bank 40000mAh PD20W Fast Charging Portable Solar Charger.	**10**
Télémètre laser portable	 Télémètre laser de 229 pieds/70 mètres avec application mobile	**4**

c) Formation et accompagnement pratique

Le prestataire devra concevoir et réaliser une formation au bénéfice d'au moins cinq (5) cadres et agents sélectionnés de l'ANAP. La formation portera sur le pilotage sécuritaire des drones visés dans le présent marché, la préparation des missions, la collecte, le transfert, le traitement et la gestion des données, ainsi que leur utilisation pour le suivi environnemental et la production de rapports. L'offre technique devra présenter l'approche pédagogique, le contenu détaillé, le profil des formateurs et/ou formatrices et les moyens didactiques proposés. La prestation comprendra :

- Trois (3) jours de formation théorique et pratique ;
- Deux (2) jours d'accompagnement des cadres et agents de l'ANAP lors d'une mission de terrain, afin de consolider les acquis en situation réelle.

4.2. Lot 2 : Acquisition d'un moteur pour le yacht de surveillance

Le lot 2 porte sur la fourniture d'un (1) moteur hors-bord d'une puissance de 25 HP, de marque Yamaha ou de caractéristiques techniques équivalentes, destiné au yacht utilisé pour les patrouilles et les opérations de surveillance maritime de l'ANAP dans le Complexe Baradères-Cayemites.

5. Conditions de livraison et d'exécution

Lot 1 – Lieu de livraison ou d'exécution.

a) Les matériels et équipements (drône et matériels de protection individuelle) devront être livrés au bureau du CECI aux Cayes, selon le calendrier convenu avec le CECI et dans leur emballage d'origine, accompagnés de tous les accessoires, documents techniques et garanties applicables.

b) La formation et l'accompagnement pratique prévus seront réalisés à Baradères, selon le calendrier validé au préalable par le CECI et l'ANAP.

Pour le drone DJI Matrice 4T, une lettre d'autorisation signée par le ministère de l'Environnement et/ou l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) sera remise au fournisseur adjudicataire dans les 5 jours suivant la signature du contrat, afin de faciliter les démarches de dédouanement. Le fournisseur reste responsable des formalités douanières, des autres autorisations éventuellement requises et des frais associés, sauf disposition contraire du contrat.

6. Documents exigés des soumissionnaires

- Une copie de la patente ou de la licence valide du soumissionnaire ;
- Une copie du registre fiscal ou de la carte d'identification fiscale (NIF) ;
- Une offre technique décrivant les biens ou services proposés et démontrant leur conformité aux spécifications du ou des lots concernés ;
- Une facture pro forma ou un devis détaillé indiquant les quantités, les coûts unitaires, le coût total par lot et, le cas échéant, les taxes et autres frais ;
- Le délai de livraison ou le calendrier d'exécution proposé pour chaque lot faisant l'objet de l'offre.

7. Modalités et délai de soumission

Les soumissionnaires intéressés sont invités à transmettre leur offre au plus tard le vendredi 20 novembre 2026 à **16 h 00**. Les offres peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : jeanotM@ceci.ca ;

L'offre peut également être déposée en version papier, sous pli scellé, au bureau du CECI à Jérémie, situé à Nan Lundy, route de l'Aéroport. Le pli doit porter la mention : « Appel d'offres pour l'acquisition de matériels de surveillance **environnementale – lot(s) no [indiquer le** ou **les numéros concernés] »**.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus sera rejetée et ne sera pas évaluée.

Les offres transmises par courriel doivent être protégées par un mot de passe afin d'en préserver la confidentialité jusqu'à l'ouverture. Les instructions relatives à la transmission du mot de passe devront être communiquées séparément au CECI.

Une séance d'ouverture de plis est prévue pour le lundi 23 novembre 2026, soit à **10 h 00**. Les entreprises ayant soumis une offre recevront un courriel les informant des modalités de participation à la séance d'ouverture.

Chaque offre doit comprendre l'ensemble des documents administratifs, techniques et financiers exigés à la section 6 et identifier clairement le ou les lots auxquels elle se rapporte.

8. Critères et méthode d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées séparément pour chaque lot. Avant l'attribution des points, le CECI vérifiera la recevabilité administrative de l'offre, la présence des documents exigés à la section 6 et la conformité de la proposition aux exigences minimales applicables au lot concerné. Toute offre jugée recevable sera ensuite notée sur un total de cent (100) points selon les critères ci-dessous.

- **Conformité technique – 40 points :** adéquation des biens ou services proposés avec les spécifications techniques, les quantités, les accessoires et les résultats attendus du lot concerné.
- **Prix – 15 points :** compétitivité et cohérence de l'offre financière, incluant les coûts unitaires, le coût total du lot, les taxes et les autres frais applicables.
- **Délai de livraison ou calendrier d'exécution – 15 points :** capacité du soumissionnaire à respecter un délai réaliste et compatible avec les besoins du CECI et de l'ANAP.
- **Garantie et service après-vente – 10 points :** durée et étendue de la garantie, disponibilité des pièces, assistance technique et modalités de service après-vente applicables.
- **Expérience et capacité du soumissionnaire – 20 points :** expérience démontrée dans la fourniture de biens ou la réalisation de services similaires, qualifications de l'équipe proposée lorsque pertinentes et capacité à exécuter le lot concerné.

9. Validité des offres

Les offres devront demeurer valides pendant une période de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Pendant cette période, les prix, les délais, les conditions de livraison ou d'exécution ainsi que les autres engagements présentés dans l'offre resteront fermes et ne pourront être modifiés, sauf demande écrite du CECI.